

Merci de transmettre ce document à l'intendance du collège, ou par mail à : [0312697n-gest@ac-toulouse.fr](mailto:0312697n-gest@ac-toulouse.fr)



## Versements programmés de la famille année scolaire 2023-2024 :

Nom et Prénom du responsable :  
Nom et prénom de(s) l'élève(s) , et classe:

-  
-

Pour le règlement de la demi-pension de votre enfant et pour vous permettre de **verser une somme régulière mensuelle** dès le mois d'octobre, **veuillez programmer avec votre banque les virements suivants :**

**Bénéficiaire : COLLEGE FLORA TRISTAN - LHERM IBAN : FR76 1007 1310 0000 0010 0200 591 BIC : TRPUFRP1**

**Motif du virement à indiquer = « NOM + prénom de votre enfant + Demi-pension »**

Cette mention est TRES importante pour imputer votre versement sur l'hébergement de votre enfant.

**Choix du montant selon régimes et aides (Remplir la case correspondante) :**  
**N'hésitez pas à contacter l'Intendance du collège.**

**Si plusieurs enfants, merci de faire le cumul et de barrer le montant de la remise non concernée par votre enfant.**

Régimes	DP 5 jours	DP 4 jours
<b>Facture annuelle brute 2023-2024</b> (tarif connu au 01.10.2023)	<b>500,00 € / an / par enfant</b>	<b>460,00 € / an / par enfant</b>
Montant annuel Aide restauration scolaire en fonction du pourcentage octroyé* (à déduire)	€ / an	€ / an
Montant annuel Bourse de collège* (à déduire)	€ / an	€ / an
Remises pour <u>les classes de 6° à 4° uniquement</u> (à déduire) : (Forum des métiers et Brevet)	- 8,28 €	- 9,54 €
Remise pour <u>les classes de 3ème uniquement</u> (à déduire) : (Stage de 5 jours en entreprise - complet)	-13,80 €	-12,72 €
<b>Montant reste à charge dû, réparti sur 8 mois</b>	<b>€ / mois</b>	<b>€ / mois</b>

- pour l'ARS à 50% : diviser le montant de la facture annuelle / 2
- pour l'ARS à 100% = montant annuel de la facture à déduire
- pour la Bourse, le montant annuel est indiqué sur la Notification d'Attribution que vous avez reçu.

Merci de transmettre ce document à l'intendance du collège, ou par mail à : [0312697n-gest@ac-toulouse.fr](mailto:0312697n-gest@ac-toulouse.fr)

Vous pouvez suivre la situation de vos factures sur : <https://educonnect.education.gouv.fr>

**En juin**, la régularisation des trop-perçus sera traitée suite aux remises d'ordres accordées à votre enfant (voyage, grève ...).

En cas de trop-perçus (avance), les familles des élèves sortants seront remboursées à l'aide des coordonnées bancaires transmises lors des inscriptions.

L'avance sera reporté sur le trimestre suivant pour les élèves qui poursuivent leur scolarité au sein du collège. (année 2024-2025)

**Programmation des virements** (à faire avec votre banque) :

n°	Date des versements programmés : (mettre le jour)	Montant viré en € de la famille
1	octobre	
2	novembre	
3	décembre	
4	janvier	
5	février	
6	mars	
7	avril	
8	Mai	

**Attention** : cet échéancier sera proposé à l'Agent Comptable et vous engage.  
Le non-respect des paiements entraînera les relances réglementaires de recouvrement.

Virements programmés par M. Mme :

Nom de la Banque :

Signature de la famille :

Visa de l'Adjointe-Gestionnaire :

Visa de l'Agent-Comptable :

LHERM, le

Signature :